

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 18 septembre 2006

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Devant : Mme la juge Sylvia Steiner, juge unique

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO**

Public

**Décision relative au report de la conférence de mise en état prévue pour le
19 septembre 2006**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, premier substitut du
Procureur

**Les représentants légaux des victimes
a/0001/06 à a/0003/06**

M^e Luc Walley
M^e Franck Mulenda

Le conseil de la Défense

M^e Jean Flamme
M^e Véronique Pandanzyla

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

Mme Melinda Taylor

NOUS, Sylvia Steiner, juge près la Cour pénale internationale (« la Cour »),

VU la Première Décision relative aux requêtes et aux requêtes modifiées aux fins d'expurgations introduites par l'Accusation en vertu de la règle 81 du Règlement de procédure et de preuve¹ (« la Première Décision »), rendue par la juge unique le 15 septembre 2006,

VU le délai du 25 septembre 2006 accordé à l'Accusation dans la Première Décision,

PAR CES MOTIFS,

DÉCIDONS de reporter la conférence de mise en état initialement prévue pour le 19 septembre 2006 au 26 septembre 2006 à 14 heures, conférence au cours de laquelle seront évoquées, notamment, les questions suivantes :

- i) la procédure de communication *inter partes* des pièces ainsi que la procédure de dépôt auprès du Greffe des éléments de preuve sur lesquels les parties entendent se fonder lors de l'audience de confirmation des charges ;
- ii) le calendrier de présentation de l'inventaire des éléments de preuve de la Défense ; et

¹ ICC-01/04-01/06-437-tFR.

- iii) les répercussions sur la date de l'audience de confirmation des charges de la suspension du délai du 12 septembre 2006 accordé à la Défense pour déposer le inventaire.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner
Juge unique

Fait le lundi 18 septembre 2006

À La Haye (Pays-Bas)